



BTSA

Développement, Animation des Territoires Ruraux

Devenez acteur du développement de votre territoire !

95% de réussite aux examens supérieurs

Plus de **92%** d'emploi pour les jeunes diplômés de l'enseignement agricole

Equivalence partielle avec le **D.E. JEPS** spécialité animation socio-éducative ou culturelle, mention développement de projets, territoires et réseaux.

Possibilité de poursuivre vos études en **licence professionnelle** (conduite de projet, tourisme, animation locale...).



Vous former à quoi ?



A la conception et mise en œuvre d'un projet à caractère social, économique, touristique, culturel...

A l'animation et la gestion d'une activité, d'une structure, d'un évènement...

A la conception d'une stratégie de communication autour d'un projet.

Dans quel secteur d'activités, quel type d'entreprises ?



Dans le secteur de l'animation et du développement en direction des territoires ruraux et de leurs usagers, des entreprises agricoles et rurales (agri-tourisme, produits du terroir...).

Collectivités territoriales

Structures de développement local

Associations de prestations de services

Entreprises

Chambres consulaires.

Pour quel métier ?



Chargé de développement local

Animateur de territoire rural

Responsable de structure

Responsable, Assistant ou Coordonnateur de projet

Chargé de mission.

Les atouts pour réussir

Vous vous intéressez à :

Démarche de projet, Animation d'évènements, Construction de partenariats, Gestion de structures.

Vous avez des dispositions pour :

Écoute, Empathie, Consensus, Organisation, Autonomie, Communication, Collaboration, Animation d'équipe.

Les conditions d'accès à la formation :

Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique, professionnel ou équivalent reconnu en France).

Le diplôme

12 à 16 semaines de stage en formation initiale scolaire (mobilité Erasmus+ possible)

ou **54 semaines** en entreprise, en formation en apprentissage.

L'**examen** comporte huit épreuves obligatoires, trois concernent les capacités du tronc commun et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

Les différentes **modalités** d'organisation des **épreuves** sont :

- soit par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF)
- soit par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre une organisation semestrialisée.

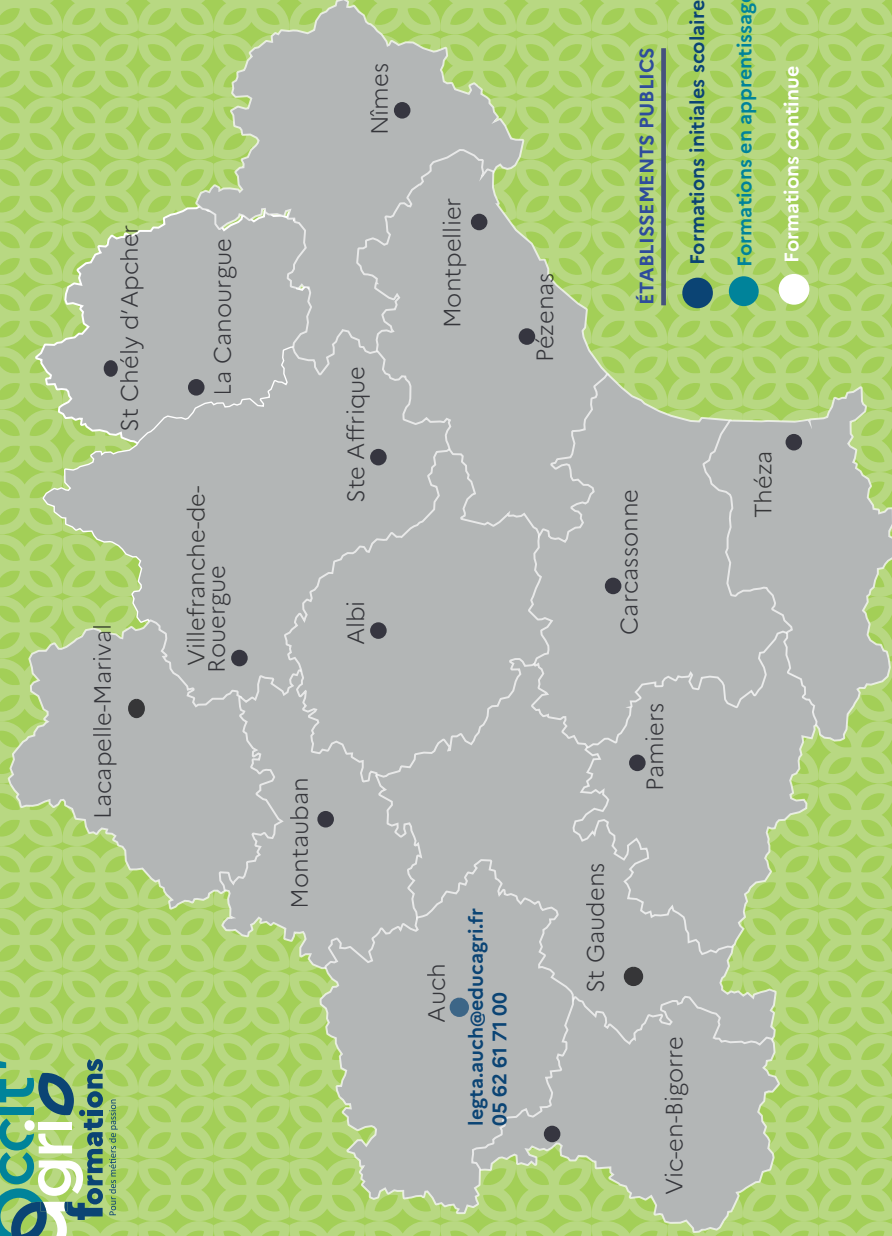
S'informer sur les formations ?

Le site laventureduvivant.fr



www.educagri.fr
chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/datr
agriculture.gouv.fr/metiers-et-formations
www.onisep.fr
www.agrorientation.com
www.meformerregion.fr
www.parcoursup.fr

Où se former avec



Auch

legta.auch@educagri.fr
05 62 61 71 00

St Gaudens

Vic-en-Bigorre

Pamiers

Carcassonne

Théza

Albi

Ste Affrique

Montauban

Villefranche-de-Rouergue

Lacapelle-Marival

St Chély d'Apcher

La Canourgue

Montpellier

Pézenas

Nîmes